

Régie communautaire de l'Eau
Portail Usagers : <https://eau.agglo-pau.fr>

Accueil du lundi au vendredi :

8h30-12h / 13h30-16h30

DIRECTION CYCLE DE L'EAU

29 rue Roger Salengro 64000 PAU

Abonnements : 05 59 27 87 91

Interventions techniques : 05 59 80 82 52

PAIEMENT DE LA FACTURE

3 rue Saint Louis 64000 PAU

05 59 80 82 53

Message

Si vous souhaitez régler votre facture par chèque, détachez le coupon ci-dessous, n'y ajouter aucune annotation, joignez votre chèque et mettez l'ensemble dans l'enveloppe jointe. Vous n'avez plus qu'à l'affranchir avant de la poster.

FACTURE EAU ASSAINISSEMENT du 27 août 2024

Adresse desservie :
MME FROUTE MARINE
LOT N°303
129 boulevard de la Paix
64000 Pau

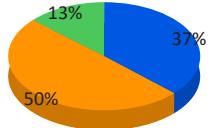
Votre n° de contrat : **1047685**
Facture n° 30053041

MME FROUTE MARINE
129 BOULEVARD DE LA PAIX
64000 PAU

Votre facture simplifiée

Montant à payer : **83,81 € TTC** avant le 11 septembre 2024
comportant :

Distribution de l'eau	31,01 €
Collecte et traitement des eaux usées	41,58 €
Organismes publics	11,22 €
(voir détail au verso)	



Votre consommation d'eau

Consommation facturée : **18 m³**

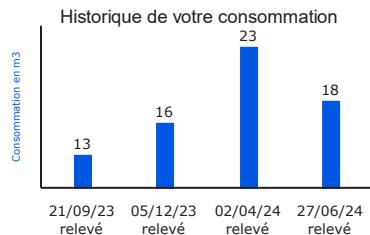
Soit 18 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :

Abonnement :
Février 2024 à Mai 2024

Consommation :
Avril 2024 à Juin 2024

Prix TTC au litre hors abonnement :
0,00433 € soit 4,339 € au m³



Je règle ma facture

A distance :

- Par Internet, sur <https://eau.agglo-pau.fr> "Payer mes factures" : par carte bancaire ou par prélèvement ponctuel
 - Par **TIP SEPA** : **envoyer, dans l'enveloppe retour, le talon TIP SEPA ci-dessous daté et signé, avec un RIB si vos coordonnées bancaires n'y figurent pas ou ont changé**
 - Par chèque : envoyer, à l'aide de l'enveloppe retour, votre chèque libellé à l'ordre du Trésor public (Eaux) **accompagné du talon TIP SEPA ci-dessous non signé**
 - Par virement vers le compte bancaire IBAN : FR76100716400000020022215 - BIC : TRPUFRP1 (numéro de la facture dans la zone objet/libellé)
- Au guichet de la Régie communautaire de l'Eau (3 rue Saint Louis 64000 PAU) : en numéraire ou par carte bancaire

Votre paiement (Utilisez l'enveloppe jointe)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut l'autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

MME FROUTE MARINE
129 boulevard de la Paix
64000 Pau

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA064000254000000003005304124

ICS : FR48EAU573483

Référence : 4254240000000300530413105

Créancier : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Montant : **83,81 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

254310500245 FROUTE MARINE

941144000186 22190000000300530410640004989706

8381

Informations techniques

N°compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
G19DA094365	15 mm	237 m ³	255 m ³	27/06/2024	Par télérélevé	18 m ³		18 m ³

Votre facture détaillée

		Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Consommation d'eau (CAPBP)	du 02/04/24 au 27/06/24	18	1,2500	22,50	5,50 %	23,74
Location compteur (CAPBP) - 15 à 25 mm	du 29/02/24 au 31/05/24	1	5,5000	5,50	5,50 %	5,80
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	du 02/04/24 au 27/06/24	18	0,0770	1,39	5,50 %	1,47
Total DISTRIBUTION DE L'EAU				29,39		31,01
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Redevance d'assainissement collectif (CAPBP)	du 02/04/24 au 27/06/24	18	2,1000	37,80	10,00 %	41,58
Total COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES				37,80		41,58
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	du 02/04/24 au 27/06/24	18	0,3300	5,94	5,50 %	6,27
Modernisation réseaux collecte (Agence de l'eau)	du 02/04/24 au 27/06/24	18	0,2500	4,50	10,00 %	4,95
Total ORGANISMES PUBLICS				10,44		11,22
Total général HT : 77,63 €				77,63		83,81
Total TVA : 6,18 €						
Montant HT : 35,33 € TVA (5,50 %) : 1,95 €						
Montant HT : 42,30 € TVA (10,00 %) : 4,23 €						
					Montant à payer :	83,81 €



**L'EAU INDISPENSABLE
MAIS PAS INÉPUISABLE !**



PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération
#chaquegouttecompte

Voies de recours : Régie simple au sens de l'article L2221-8 du Code général des collectivités territoriales.

Vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la présente facture pour présenter :

- soit un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le service dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. A compter de cette réponse ou à défaut de réponse dans ce délai, vous pouvez, dans un délai de 2 mois, présenter soit une demande de médiation devant la Médiation de l'eau (https://www.mediation-eau.fr/FR/votre-saisine/comment_saisir_.asp), soit un recours contentieux devant le Tribunal Judiciaire de Pau. La saisine de la Médiation de l'eau suspend le délai de recours contentieux.
- soit directement un recours contentieux devant le Tribunal Judiciaire de Pau.